

Les damnés du télétravail

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Le lieu de travail constitue pour beaucoup d'entre nous un élément important de notre vie sociale. L'entreprise est un espace où le collectif a une place prépondérante. Or le télétravail généralisé a supprimé en grande partie cet aspect essentiel de notre cadre professionnel. Cela fait plus d'un an que le télétravail a évolué entre "fortement conseillé", "la norme" et "obligatoire". Dans certaines entreprises, le travail à domicile a été imposé depuis mars 2020 sans retour autorisé au bureau!

Des médecins alertent

En tant que professionnels du bureau et des ressources humaines, nous voyons chaque jour les effets délétères que le télétravail généralisé engendre: décrochages pour les travailleurs fragiles, solitude, voire dépression pour certaines personnes qui vivent isolées, épuisement des personnes qui ne disposent pas de conditions de télétravail adéquates, fatigue psychologique provoquée par l'omniprésence du virtuel, impossibilité d'intégration des personnes nouvellement embauchées, etc. L'employé est de moins en moins un membre du collectif, il devient un "outil de travail" déshumanisé. La solidarité entre travailleurs s'amenuise et l'isolement de ceux-ci les rend plus vulnérables. Enfin, la richesse des contacts informels, à l'origine de projets, d'idées et de motivation, disparaît. Les médecins ne cessent de nous alerter sur la dégradation de l'état psychologique d'une partie grandissante de la population, la généralisation du télétravail n'y est pas pour rien.

Fin février, le GEMS (groupe d'experts de stratégie de crise) s'est inquiété du fait qu'un nombre croissant de personnes retournaient sur leur lieu de travail, con-

séquence probable des multiples difficultés mentionnées ci-dessus. Au lieu d'analyser les raisons de ce retour sur le lieu de travail, d'étudier les effets collatéraux néfastes du télétravail forcé pour des millions de personnes sur une aussi longue durée et d'analyser dans quels contextes les contaminations se sont produites, le GEMS s'est borné à de-

mander "des mesures supplémentaires" pour faire respecter le télétravail. Ni le GEMS ni le politique n'ont eu de considération pour les difficultés croissantes que rencontrent certains travailleurs.

Affirmation trompeuse

Le GEMS répète régulièrement que le télétravail est un "outil puissant pour gérer la pandémie". Dans le cadre du nouveau lockdown en vigueur depuis le 27 mars, le Codeco (Comité de concertation) a imposé un tour de vis supplémentaire pour contraindre les entreprises au télétravail obligatoire sur base du fait que "40% des clusters actifs se constatent sur les lieux de travail". Sous-entendu, 40% des contaminations se passent sur le lieu de travail. Ce chiffre a été répété en boucle par les médias et les politiques. Cette affirmation est pourtant erronée et trompeuse pour trois raisons au moins.

1. Ces fameux 40%, issus du rapport hebdomadaire de Sciensano, concernent les "clusters communautaires et en collectivité structurelle" soit 884 nouveaux clusters pour la semaine du 15 au 21 mars, dont 37% (environ 325 clusters) ont été enregistrés sur le lieu de travail. À cela s'ajoutent les clusters familiaux, à savoir 5100 clusters. Le lieu de travail ne représente dès lors qu'une petite partie, environ 5,5%, de l'ensemble des nouveaux clusters répertoriés au cours de cette semaine!

2. Il existe dans le même rapport deux indicateurs plus pertinents qui indiquent "le lieu possible de contamination", pour lequel le lieu de travail représentait 8,1% des contaminations et "un cas confirmé comme source d'infection" où la proportion relative à une contamination par un collègue s'élevait à seulement 5,1%.

3. Enfin, on inclut dans "lieu de travail" des réalités aussi différentes qu'une entreprise de construction, un supermarché, une entreprise de production alimentaire ou des bureaux.

Une règle démesurée

Autant dire que le nombre de contaminations dans les espaces de

travail est un "outil puissant pour gérer la pandémie".

travail est un "outil puissant pour gérer la pandémie".



Opinion



Dr. Frédéric Ancion

Administrateur délégué de Mundo-Lab (centres d'entreprises)

■ L'obligation généralisée du télétravail est devenue une règle démesurée et contre-productive. Chaque jour entraîne son lot de victimes collatérales. Des solutions sont possibles, il faut les mettre en place.

bureaux, seuls visés par l'obligation du télétravail (le télétravail n'étant pas possible dans les autres entreprises) est loin de peser lourd dans la balance des contaminations.

Il ne s'agit pas de nier qu'il peut y avoir des contaminations dans les espaces de bureaux. Mais l'obligation généralisée du télétravail est devenue une règle démesurée et contre-productive. En effet, là où c'est possible, la majorité des entreprises applique depuis plus d'un an le télétravail. De plus, les entreprises ont investi énormément dans les équipements, les protocoles, l'information et la sensibilisation. La probabilité d'avoir un contact proche avec un collègue quand une large majorité d'entre eux travaille à domicile et que les protocoles sanitaires sont en place est extrêmement faible.

Malgré cela, alors que le gouvernement pourrait conseiller et accompagner les entreprises dans une application large mais proportionnée du télétravail, il s'obstine au contraire à augmenter la répression, sans discernement. En début de crise, on pouvait le comprendre. Mais un an plus tard, en être encore réduits à des mesures à ce point archaïques est choquant. Comment peut-on continuer à imposer sans nuance le travail à domicile, sans prendre la peine d'étudier des solutions pour celles et ceux pour qui un retour partiel sur leur lieu de travail est souhaité, voire indispensable?

Propositions concrètes

Nous demandons avec force que le GEMS et les décideurs mettent en place des règles moins restrictives, qui permettent d'allier une bonne gestion de l'épidémie et le bien-être et la santé mentale des

travailleurs. Nous faisons ci-dessous quelques propositions concrètes basées sur les études existantes et sur ce qui se fait avec un certain succès en Belgique et dans d'autres pays.

– Il faut bien entendu continuer à miser sur la bonne application des protocoles déjà mis en place et sur les informations de bonne gestion technique des bâtiments (CSTC). Il serait utile que le gouvernement communique ces informations et leurs mises à jour périodiques à tous les employeurs et gestionnaires de bureaux, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent!

– Une règle simple pour limiter le nombre de travailleurs dans les bureaux et les transports en commun consisterait à limiter le nombre de jours que chaque travailleur peut prester en présentiel, comme en France où l'on permet "un jour par semaine lorsque le travailleur en exprime le besoin", via un registre des présences.

– En parallèle, et toujours afin de limiter les contacts rapprochés involontaires, il serait utile de définir une densité maximale par unité de surface. Il s'agit d'un indicateur concret, efficace et simple à mettre en place. On pourrait envisager de démarrer un retour progressif au bureau avec une densité très basse, par exemple une personne par 30 m², soit environ le tiers d'une densité habituelle pour des bureaux.

Il est temps d'arrêter d'interdire sans discernement. Chaque jour qui passe entraîne son lot de victimes collatérales des mesures sanitaires, dont celles affectées par le télétravail obligatoire généralisé. Il en va de la santé de nos travailleurs, de leur maintien au sein du collectif, ainsi que de la performance de nos entreprises. Des solutions sont possibles, il faut les mettre en place.

L'employé est de moins en moins un membre du collectif, il devient un "outil de travail" déshumanisé. Avec des effets délétères à la clé.